

Assemblée générale

Assemblée générale extraordinaire

ARPE 2021

17/04/2021

Présents :

[Liste des participants](#)

Excusés et représentés :

[Liste des pouvoirs](#)

• Ordre du Jour (avec AGE) :

Assemblée Générale Extraordinaire :

- **9h30** – démarrage - 15mn de courtoisie - (Rappel des bonnes pratiques à distance, identifier tous les membres, compter ceux qui seront par téléphone pour le vote...)
- **9h45** - Présentation des salariés - membres du bureau qui interviennent. 10mn –
- **9h55** - AGE 15 mn d'échanges max, questions, puis vote (10mn) : Total AGE : 25 mn -

Assemblée Générale :

- **10h20** - Présentation rapport moral (10mn+ 5" questions) = 15mn
- **10h35** - Présentation Compte de résultats + bilan : rapport financier (15mn+ 5"questions) = 20mn
- **10h55** - Présentation du bilan d'actions - rapport d'activité (20mn + 10" questions) = 30mn
 - **11h25** - Validation rapport moral 2020 8mn
 - **11h33** - Validation rapport et bilan financier 2020 7mn
 - **11h40** - Approbation du rapport d'activité 5mn
- **11h45** - Renouvellement mandats CA 20mn
- **12h05** - Présentation budget prévisionnel 2021 et orientation à venir : (10mn+ 5" questions) = 15mn
- **12h20** - Approbation budget prévisionnel 2021 5mn
- **12h25** - Remerciements de la présence et clôture de l'AG
- Battement : 5mn
- **12h30** : fin

• Déroulé :



- Rappel des bonnes pratiques d'AG à distance.
- • Les membres ont été invité à s'identifier en se renommant dans zoom, ceux qui étaient par téléphone ont été renommés par les animateurs)
- • Un maximum d'effort a été déployé pour garantir la participation effective des membres ; (Les temps dévolus aux questions ont été annoncées, des silences et espaces pour faciliter la prise de parole ont eu lieu, les membres du bureau interroger...)
- Présentation des salariés et des membres du bureau.

Chaque membre du bureau et de l'équipe salariée s'est présenté aux participants.

- Julien Viot - co.président
- Jean Claude Leclère - co.président
- Sophie Popot - co.présidente
- Guillaume Charrier - co.président
- Michel Roger – trésorier

- François Glaizot - Animateur salarié
- Aurèle Tesson - Animateur salarié
- Grégory Boulen - Animateur salarié

Rappel de la part de Julien Viot co-président de l'association :

En raison du contexte nous avons renoncé à faire de l'AG un temps convivial de rencontre des membres. Cette AG vise à remplir les obligations associatives et nous souhaiterons repropose un temps ultérieur, dans un cadre agréable.

Nous vous solliciterons pour préparer collectivement ce moment autant sur sa forme que sur les sujets que vous souhaiteriez y voir aborder, des idées d'animation...

Ce temps d'accueil des nouveaux adhérents et d'interconnaissance nous paraît essentiel. Nous pourrions vous informer de l'existence des commissions, présenter plus en profondeur le fonctionnement de l'association, les actions...

Pourront y être abordés (par exemple) :

- Proposer des groupes de travail sur "imaginer le futur de l'ARPE?"
- Proposer aux adhérents de s'investir dans les actions de l'ARPE.
- Méthode de valorisation du bénévolat
- Point et débat sur les outils numériques en place.



- Tarifs d'adhésion des collectivités...
- Démarche collective construction AG : Action à programmer pour identifier les adhérents qui seraient intéressés pour s'investir sur ce travail? -> Se signaler à l'émission du CR s'ils souhaitent être
- mis à contribution

1/ Assemblée Générale Extraordinaire :

QUORUM nécessaire:

33% d'adhérents doivent être présents ou représentés.

Soit 93 adhérents sur 281 adhérents à jour de cotisation.

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

78 présents

53 représentés via une procuration

Total : 131 adhérents présents ou représentés

Quorum atteint.

Modification des statuts (Intérêt général, précisions)

Document présenté en AGE *par Jean-Claude Leclère, coprésident.*

L'ARPE a présenté à la DDFIP, une demande d'avis concernant l'interprétation de sa situation au regard du droit fiscal dans la perspective d'être reconnue d'intérêt général, ce qui lui permettrait de délivrer des reçus fiscaux. La DDFIP a rendu un avis positif, mais a demandé à ce que les statuts de l'ARPE soient complétés dans le sens de la reconnaissance d'intérêt général, c'est à dire - de confirmer ce que l'ARPE pratique depuis sa création en 2006 - une gestion désintéressée avec une administration bénévole, aucune distribution de bénéfice - directe ou indirecte- sous quelque forme que ce soit, enfin, les membres ne peuvent être attributaires d'une part quelconque de l'actif sous réserve du droit de reprise des apports. Ces notions se retrouvent dans l'article 261-7-1-d du Code Général des Impôts. La proposition consiste à ajouter un second paragraphe "gestion désintéressée", à l'article VIII qui traite des RESSOURCES avec le texte suivant : GESTION DESINTERESSEE.

Conformément aux dispositions de l'article 261-7-1-d du code général des impôts :

- L'association est gérée et administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation,
- L'association ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice, sous quelque forme que ce soit,
- Les membres de l'association ne peuvent être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif sous réserve du droit de reprise des apports



Par ailleurs, et toujours à la demande de la DDFIP du Calvados, dans l'article XV qui traite de la DISSOLUTION, la référence à l'article 9 de la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 suffit. La dernière phrase est donc à supprimer.

Les termes de la gestion désintéressée doivent être plus explicites.

Jean-Claude présente ce contexte et les propositions de modification des statuts de l'ARPE.

Échange :

Bien qu'une personne ait jugé qu'il aurait été préférable d'envoyer ces propositions en amont de l'AG, le temps du débat, de la présentation et explication en détails des modifications a été pris. L'envoi de la proposition de modification de statuts en amont était souhaité mais n'a pas pu être fait dans les temps. Par ailleurs, plusieurs participants soulignent le fait que ces modifications sont très simples et reprennent directement les dispositions légales en vue de correspondre aux demandes de la DDFIP.

La très grande majorité des participants est d'accord avec l'esprit qui a porté les modifications proposées et soulignent le fait qu'il n'y a pas matière à critique sur ce point.

Autre proposition : Retrait de la validation par le CA de l'adhésion des personnes morales. Nicolas Knapp évoque la possibilité de potentielles adhésions "malveillantes" et propose que les adhésions de personnes morales soient votées en bloc en AG chaque année.

Julien précise la proposition du Bureau : chaque personne morale doit signer la charte de l'ARPE, et selon les statuts il est possible d'exclure un membre qui ne respecterait manifestement pas les valeurs de l'ARPE. Tout cela pourrait plutôt être précisé dans un Règlement Intérieur à rédiger et mettre en place.

Conclusion des échanges :

On ne supprime pas pour le moment les garde-fous prévus dans les statuts, même s'ils ne sont pas utilisés/ respectés.

1er vote :

• Approuvez-vous les modifications statutaires proposées? OUI/NON/Je m'abstiens
Un temps important est consacré à la collecte des votes avec un Framadate.

101 votants :

- 97 votes "pour"
- 3 abstentions
- 1 non exprimé

Question accessoire : les administrateurs peuvent-ils être remboursés de leurs frais éventuels (déplacements...) ?

- Réponse : oui, le désintéressement qui a été précisé dans les statuts n'empêche pas que les frais puissent être remboursés sur présentation des justificatifs de dépense.



2/ l'Assemblée Générale

Présentation rapport moral + questions : Jean-Claude Leclère, coprésident.

Sur question d'un adhérent, Julien Viot explique l'historique du partenariat La Maison Écologique - ARPE concernant les adhérents particuliers.

Présentation Compte de résultats + bilan : rapport financier + questions : Julien Viot, coprésident.

Le compte de résultat et le Bilan 2020 sont réalisés et validés par un cabinet d'expertise comptable.

L'année 2020 a été perturbée par la pandémie et les confinements, le bilan des productions est donc moins bon qu'espéré, cependant les financeurs ont reconnu le travail mené et soutenu l'association à la hauteur des enveloppes prévues.

Le résultat bénéficiaire sera affecté en report à nouveau.

L'augmentation des adhésions est significative : grâce aux relances, aux appels et à la convention avec La Maison écologique.

Questions : comment se porte la trésorerie ?

- Un plan de trésorerie est mis à jour tous les mois, les salariés mettent à jour leurs temps passés sur chaque action chaque trimestre, et les dates de réalisation de chaque recette et dépense sont définies, anticipées, afin de ne pas se retrouver en difficulté.
- Suivant le tableau prévisionnel des recettes et des dépenses, cela se présente bien pour 2021.
- À noter le poids de ce travail de suivi administratif pour les salariés et le Bureau.

Quelle est la périodicité de l'adhésion ?

Réflexion à mener ultérieurement sur un passage en adhésion par année civile plutôt que de date à date ?

- Réponse : Cela paraîtrait plus simple à gérer administrativement, cependant maintenant que le logiciel de suivi analytique Dolibarr est utilisé, les adhésions y sont de date à date (enregistrement/ expiration 1 an après) cela fonctionne bien et le changer prendrait du temps.
- Par ailleurs fonctionner par année civile a aussi des inconvénients, quand on adhère en Novembre on doit renouveler en Janvier.



- Le fonctionnement par année civile n'a pas montré une meilleure efficacité par le passé en termes de taux de renouvellement.

Le renouvellement automatique des adhésions via prélèvement mensuel est-il possible ?

- Réponse : le montant pour les particuliers, volontairement faible (10 euros/an), ne rend pas le prélèvement mensuel pertinent (trop de frais bancaires), mais cela pourrait être étudié pour les professionnels (qui s'acquittent de 150€).

Valorisation des temps bénévoles : cela est-il prévu ?

- Réponse : non toujours pas malheureusement, bien que ce soit souhaité de longue date. Nos financeurs n'y sont pas spécialement attentifs. Cela n'a pas réussi à être mis en place, notamment par l'absence d'un administrateur référent volontaire mais cela reste à l'ordre du jour. Pour la future AG par exemple.

Présentation du bilan d'actions - rapport d'activité + questions : Présentation conjointe par animateurs salariés

Résumé du programme d'actions présentés et dialogue sous forme de questions-réponses. Beaucoup de sollicitations ont été reçues en dehors des conventions signées initialement avec les financeurs, et l'équipe salariée ne pouvait y répondre correctement car le travail engagé dès le départ dans les conventions était déjà conséquent.

Échanges, précisions données par les animateurs sur plusieurs actions menées en 2020, notamment les évènements qui ont pu avoir lieu malgré la pandémie, et les accompagnements de collectivités qui sont initiés mais ne se traduisent pas encore par des conventions d'expertise.

Questions sur les matériaux locaux peu/pas promus par l'ARPE à l'heure actuelle :

- Le bois
- Réponse : il s'agit du périmètre d'action de FIBOIS (ex-Profession Bois, interprofession normande du bois), dont l'ARPE est membre et suit le travail. Ceux-ci ont semblé plus légitimes à l'ARPE pour porter ces sujets.
- Peut-être qu'à l'avenir, l'ARPE et FIBOIS pourraient proposer des missions conjointes d'accompagnement de collectivités concernant les filières locales dans la construction

Valérie Parrington, présente, est membre du CA et trésorière de FIBOIS. Elle fait part des évolutions récentes de l'association : la restructuration de FIBOIS est en cours et va prendre du temps, une nouvelle équipe est à former, il faut patienter.

- La pierre, les géosourcés



- Réponse : historiquement, le matériau est peu représenté, l'ARPE travaillant davantage sur les biosourcés, et les filières déjà "matures". Par ailleurs le nombre limité de salariés contraint le nombre de filières suivies. Cependant, plusieurs visites étaient par le passé proposées en carrière lors de la quinzaine des écomatériaux, ainsi que des démonstrations de taille de pierre au forum Ecofab. Il s'agit bien d'un matériau local dont l'ARPE pourrait faire la promotion l'avenir, tous les adhérents intéressés sont invités à partager leur motivation et connaissances.

Votes :

2ème vote :

- Approuvez-vous le rapport moral proposé? OUI/NON/Je m'abstiens

Sur 101 votants inscrits.

- 91 votes "pour"
- 2 abstentions
- 8 non exprimés

- Approuvez-vous le rapport financier+ bilan proposé? OUI/NON/Je m'abstiens

Sur 101 votants inscrits.

- 91 votes "pour"
- 1 abstention
- 9 non exprimés

- Approuvez-vous le rapport d'activité OUI/NON/Je m'abstiens

Sur 101 votants inscrits.

- 91 votes "pour"
- 1 abstention
- 9 non exprimés

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration :

Administrateur·rices dont le mandat arrive à échéance :

- Julien Viot (élu 2018)
- François Versavel (élu 2018)
- Guillaume Charrier (élu 2018 en remplacement de Rachel Albaut, démissionnaire)
- Ségolène Gogo (élue en 2019 en remplacement de Christophe Tréhet élu en 2018 et démissionnaire)
- Maxime Lavarde (élu en 2019 en remplacement de Aymeric Héloïse élu en 2018 et démissionnaire)



Administrateur·rices démissionnaires :

- Michel Roger (réélu 2019) => à remplacer pour 1 an
- Florence Petitguyot (élue 2020) (embauchée salariée) => à remplacer pour 2 ans
- Bertrand Rouaze (élu 2020) => à remplacer pour 2 ans
- Administrateurs restants : Jean-Claude Leclere, Pascal Séjourné, Sophie Popot, Florian Michel, Dittmar Hedreul, Jean-François Gontran-Massey, Julien Lucas

TOTAL = 8 sortants / 7 restants.

Objectif statutaire : 9 à 18 membres. Maximum de nouveaux administrateurs à élire : 11.

Un rappel est fait concernant le besoin fort en nombre d'administrateurs investis. La réflexion est ouverte sur le rôle "renforcé" des administrateurs en ayant chacun des rôles (administrateur dédié outil web?...). En tout cas tout administrateur qui souhaitera s'investir sur un rôle particulier, même un petit rôle, sera le bienvenu !

Échanges, précisions sur le rôle du CA et des administrateurs :

1 CA / trimestre = 4 / an statutairement.

Avant covid, avait été prise l'habitude de se retrouver vers Pont-Audemer. Il y avait aussi des réunions en 2 lieux Haute/Basse Normandie connectés en visio l'un à l'autre, mais les installations techniques laissaient à désirer. De toute manière, tout est discutable, c'est au nouveau CA de s'auto-organiser.

Témoignage : j'espère qu'on retournera en présentiel en 2 pôles avec de meilleures conditions techniques.

Question : Peut-on rejoindre le CA même si on est nouvel adhérent ? Réponse : oui.

Intervention d'Edna Aiva : Votre association est formidable avec son organisation horizontale. Votre activité m'intéresse en tant que psycho-sociologue.

Jacky Gauchet, auditeur énergétique, se présente et met en avant la nécessité de défendre les matériaux traditionnels.

Absence de personnes morales (publiques ou associatives) au sein du CA. Ce n'est pas voulu, c'est regrettable. Même si les personnes engagées à l'ARPE le sont souvent aussi dans d'autres structures qui ont des liens avec l'association. Ex : Enerterre

Question : Liens avec le réseau Frugalité Heureuse ?

- Réponse : Pas encore débattu en CA mais des points de rencontre ont eu lieu.



Question : Liens avec Maisons Paysannes ?

- Réponse : Beaucoup de membres sont dans les 2 associations. Plus facile avec l'Eure. Les membres de MPF présents à l'AG n'ont pas consulté préalablement leur CA pour savoir s'ils pouvaient présenter au CA de l'ARPE leur structure en tant que "représentant de", mais cela serait à étudier à l'avenir.

Des adhérents partagent leur motivation et se portent candidat pour faire partie du CA.

Résultat des candidatures et élections :

Sur 100 inscrits :

- Florence Petitguyot est démissionnaire de fait car elle intègre l'équipe salarié prochainement, son vote n'a donc pas été comptabilisé.
- Edna Aiva (psycho-sociologue), 69 votes pour, 1 abstention, 30 non exprimés
- Lionel Vergoz, architecte, 71 votes pour, 29 non exprimés
- Yohann Letouzé (conseiller rénovation habitat aux 7 Vents, artisan), 71 votes pour, 29 non exprimés
- en remplacement de Florence Petitguyot pour terminer le mandat restant de 2 ans.
- Zoé Cosme, 70 votes pour, 1 abstention, 29 non exprimés
- en remplacement de Bertrand Rouaze pour terminer le mandat restant de 2 ans.
- Aymeric Heloïse (maître d'oeuvre spécialisé matériau pierre), 70 votes pour, 1 abstention, 29 non exprimés
- Jacky Gauchet (auditeur thermique), 66 votes pour, 34 non exprimés
- Valérie Parrington (architecte, membre de FIBOIS), 58 votes pour, 42 non exprimés
- Anne-Marie Piolet. (Terre de liens), 68 votes pour, 2 contre, 30 non exprimés
- en remplacement de Michel Roger pour terminer le mandat restant de 1 an.

Trois administrateurs sortants se représentent :

- Julien Viot; 71 votes pour, 29 non exprimés
- Guillaume Charrier, 71 votes pour, 29 non exprimés



- François Versavel, 60 votes pour, 40 non exprimés

Tous les candidats sont élus ou réélus.

Ces 11 administrateurs viennent s'ajouter aux administrateurs en présence :

- Jean-Claude Leclère
- Hedreul Dittmar
- Julien Lucas
- Pascal Séjourné
- Sophie Popot
- Florian Michel
- Jean-François Gontran-Massey

TOTAL : 18 administrateur·rices élus.

Précisions :

Élection du bureau au prochain CA :

Proposition d'un sondage ultérieurement pour déterminer cette première date.

Rappel du besoin d'élargissement du bureau.

- Annonce : Rechercherons à minima un trésorier(+co?) et d'un secrétaire (+co?)

Présentation budget prévisionnel 2021 et orientations à venir + questions : Jean-Claude Leclère, coprésident.

Échanges avec la salle, des précisions sont apportées pour expliquer le budget prévisionnel qui est exposé à tous les participants.

4ème vote :

- Approuvez-vous le budget prévisionnel 2021 OUI/NON/Je m'abstiens

Approuvé à 46 votes pour, 1 abstention, 54 non exprimés.

Tous les votes ont été réalisés en ligne sur Framadate.

13h25 -

Remerciements de la présence de chacun, excuses pour le retard sur l'horaire prévu, et clôture de l'AG

